



Titre séjour/Visa après mariage en France

Par berj

Bonjour,
Ma future femme Américaine, dois me rejoindre en France pour que l'on se marie.

Dois-t-elle obligatoirement retourner ux USA après le mariage pour faire une demande de visa longue durée ?

Sur le site Service-public
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1764[ur
rl]

Je trouve :

Vous devez entrer en France avec un visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS). Ce visa est un préalable obligatoire. Il vous permet de séjourner légalement en France pendant sa durée, en général inférieure ou égale à 1 an.

Après 1 an de séjour, vous pouvez demander, en tant qu'époux(se) de Français(e), une carte de séjour pluriannuelle vie privée et familiale. Elle est valable 2 ans.

Après 3 ans de séjour, vous avez la possibilité de demander une carte de résident de 10 ans.

Ces titres de séjour sont délivrés à condition que votre communauté de vie n'ait pas cessé.

Dans le cas où vous êtes entré sans visa de long séjour, vous pouvez bénéficier d'une admission exceptionnelle au séjour en France pendant la 1^{re} année de votre séjour.

Vous pouvez demander une carte vie privée et familiale si les 3 conditions sont remplies :

Vous êtes entré régulièrement en France avec un visa de court séjour (ou d'être d'une nationalité dispensée de visa touristique) Vous êtes marié(e) en France avec un(e) Français(e) Vous vivez en France depuis plus de 6 mois avec votre époux(se)

Donc elle n'aura pas de Visa Longue Durée

- Elle est entrée régulièrement (pas de visa nécessaire - pour séjour court durée)

- Elle sera marié

- Mais pour les 6 mois ??? Peut-elle rester en France sans titre de séjour pendant 6 mois ?

Quel sont les options possible ?

Merci
François

Par Advocatus

Cher Monsieur,

D'abord, félicitations pour votre mariage.

Ensuite, il me semble que les options soient déjà contenues dans votre message.

Sincèrement.

Par berj

Cher Advocatus,

Merci de votre réponse.

Donc je ne fait pas fausse route dans mon interprétation ?

Cordialement